

Taux de cotisations

CCN de la Branche de l'aide, de l'accompagnement et des services à domicile (BAD) [Brochure n° 3381]

Ensemble du personnel

Au 1^{er} janvier 2026

Garanties	Taux contractuel global TA + TB ⁽¹⁾	Répartition	
		Salarié	Employeur
Maintien de salaire	1,51 %	-	1,51 %
Incapacité	1,12 %	1,12 %	-
Invalidité et IPP*	1,82 %	0,35 %	1,47 %
Décès	0,29 %	-	0,29 %
Rente éducation OCIRP	0,08 %	-	0,08 %
Maintien Garantie Décès	0,02 %	-	0,02 %
Mutualisation (Passif)	0,03 %	-	0,03 %
Portabilité**	0,31 %	0,10 %	0,21 %
Total prévoyance	5,18 %	1,57 %	3,61 %

(1) TA: Tranche A: Partie du salaire annuel brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.

TB: Tranche B: Partie du salaire annuel brut compris entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

* IPP: Incapacité Permanente Professionnelle.

** Portabilité Prévoyance: Dispositif en vigueur depuis le 1^{er} juin 2015.

La répartition des cotisations intègre les évolutions de l'avenant 42/2019 du 2 octobre 2019 et celles de l'avenant 46/2021 du 21 janvier 2021.